

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Préparé conformément aux normes USA OSHA Hazcom 2012 / SIMDUT Canada 2015



Date de publication : 2017/12/18

Numéro de FDS : XSM6002 Part B Urethane Fast Adhesive_FR

Date de révision : 2024/10/29

Numéro de révision : 2

XSM6002 Part B Urethane Fast Adhesive

1. Identification

Identificateur de produit: XSM6002 Part B Urethane Fast Adhesive

Description de produit: Partie B Adhésif / scellant noir, 103.5 ml / 3.5 fl oz US, Temps de travail: 1-2 min

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Adhésif / scellant d'uréthane

Autres moyens d'identification - numéro d'inventaire / code de produit: XSM6002 / 60002 (Kit: 207 ml / 7.0 fl oz US)

Famille chimique: Polyols de polyéther

Formule moléculaire: Mélange

Fabricant / Fournisseur

Dominion Sure Seal Ltd.
6175 Danville Road, Mississauga
Ontario, Canada L5T 2H7
Fax: 905-670-5174
www.dominionsureseal.com

Service à la clientèle: 905-670-5411

Numéro de téléphone en cas d'urgence

CANUTEC : (613) 996-6666

CHEMTREC : (800) 424-9300

2. Identification du ou des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Les éléments de classification et d'étiquetage énoncés ci-après furent établis conformément à la Norme de Communication de Risques OSHA (29 CFR 1910.1200; Hazcom 2012) et les règlements canadiens SIMDUT (Règlements sur les Produits Dangereux; WHMIS 2015). Ces informations peuvent différer des informations sur les étiquettes actuelles de produits pour celles réglementées par d'autres organismes.

Risques pour la santé:

Irritation oculaire., Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1

Toxicité pour certains organes ciblés (expositions répétées), Catégorie 2

Cancérogénicité, Catégorie 2

Dangers physiques:

Non classifié

Éléments d'étiquetage

Composants dangereux pour l'étiquetage:

diéthylméthylbenzènediamine, diméthylthiotoluènediamine et noir de carbone



Marque
d'exclamation



Risque
pour la
santé

Mention(s) d'avertissement: ATTENTION**Mention(s) de danger**

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H373: Risque présumé d'effets graves pour le pancréas et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Conseil(s) de prudence**Prévention:**

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.

P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261: Éviter de respirer les vapeurs.

P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention:

P314: Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P302+P350: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405: Garder sous clef.

Élimination:

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales.

Dangers non classifiés ailleurs: Aucunes données disponibles.

Survol des urgences

Préoccupations immédiates: Provoque une sévère irritation des yeux. Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané. Les personnes précédemment sensibilisées peuvent éprouver une réaction allergique de la peau avec des symptômes de: rougissement, démangeaisons, œdème et éruption. Une exposition prolongée ou répétée peut entraîner des lésions du pancréas et du foie. Susceptible de provoquer le cancer.

Commentaires: Voir la section 9, 10 pour plus d'information sur les effets physico-chimiques.

Voir la section 11 pour plus d'information sur les effets pour la santé.

Voir la section 12 pour plus d'information sur les effets physico-chimiques.

L'étiquetage du contenant n'inclura peut-être pas les éléments précités. L'étiquetage précité s'applique aux produits utilisés seulement pour usage industriel / professionnel.

Les produits de consommation devraient être étiquetés conformément au Règlement Canadien sur les Produits Chimiques et Conteneurs de Consommation et aux Règlements de la Commission de Sécurité des Produits. L'étiquetage des produits de consommation ont préséance sur l'étiquetage canadien SIMDUT 2015 et la Norme de Communication de Risques OSHA Hazcom 2012.

3. Composition/informations sur les composants

Nom chimique	% p/p	N° CAS
diéthylméthylbenzènediamine	8 - 12	68479-98-1

XSM6002 Part B Urethane Fast Adhesive

diméthylthiotoluènediamine	3 - 5	106264-79-3
noir de carbone	0.2 - 0.8	1333-86-4

Commentaires: La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

À la connaissance actuelle du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent qui pourrait être classifié et contribuer à la classification du produit et donc nécessiterait d'être déclaré dans cette section.

Le diméthylthiotoluènediamine est une substance complexe, c'est-à-dire comme un mélange complexe de composition connue ou inconnue. Il est composé du mélange des deux principaux isomères suivants:

phénylène-1,3-diamine, 4-méthyl-2,6-bis(méthylthio)- CAS# 102093-69-5

phénylène-1,3-diamine, 2-méthyl-4,6-bis(méthylthio)- CAS# 104983-85-9

4. Premiers secours

Voie oculaire: Immédiatement rincer les yeux à grande eau. Après un premier rinçage, ôter toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Voie cutanée: Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste. Retirer tout vêtement contaminé et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Faire boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais rien administrer par voie buccale à une personne inconsciente. Obtenir de l'aide médicale.

Inhalation: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation. En cas de maux de tête, étourdissements ou écoulement des yeux, augmenter le débit d'air frais ou quitter la pièce.

Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Voie oculaire: Le contact provoque une sévère irritation des yeux. Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer douleur, lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

Voie cutanée: Cette substance n'est généralement pas irritante et est seulement légèrement irritante pour la peau. Un contact fréquent ou prolongé peut irriter la peau et provoquer une éruption cutanée (dermatite).

Ingestion: Cette substance peut être dangereuse en cas d'ingestion. Peut causer de l'irritation. Les symptômes de l'ingestion peuvent inclure la douleur abdominale, la nausée, le vomissement et la diarrhée.

Inhalation: À la température ambiante, l'exposition aux vapeurs est minime en raison de la faible volatilité.

Informations supplémentaires: Aucunes données disponibles.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risque générale: Combustible en cas d'exposition au feu.

Agents extincteurs appropriés: Utiliser de la mousse d'alcool, du dioxyde de carbone, ou une vaporisation d'eau pour combattre les incendies dans lesquels ce matériau est impliqué. Utiliser un agent extincteur approprié pour l'incendie environnant.

Produits de combustion dangereux: En cas d'incendie, des gaz irritants et très toxiques peuvent être dégagés par décomposition thermique ou combustion.

Méthodes de lutte contre l'incendie: La pression à l'intérieur des récipients peut monter en cas d'exposition à la chaleur (au feu).

Équipement de lutte contre l'incendie: Comme pour tout incendie, porter un dispositif respiratoire autonome (à demande de pression, agréé MSHA/NIOSH [Mine Safety and Health Administration/National Institute for Occupational Safety and Health = Régie de la Santé et de la Sécurité des Mines/Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail] ou équivalent) et une tenue de protection complète.

Sensibilité aux décharges électro-statiques: Le produit n'est probablement pas sensible aux décharges statiques.

Sensibilité à l'impact mécaniques: Le produit n'est probablement pas sensible aux impacts mécaniques.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Déversement mineur: Assurer une ventilation adéquate. Couvrir le secteur de flaque avec le matériel absorbant approprié (par exemple, le sable sec, la terre, la sciure de bois, Oil-Dri, Kitty Litter, etc.). Balayer le matériau en veillant à ne pas soulever de poussières. Le placer dans un conteneur approprié en vue de son élimination et fermer hermétiquement. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Précautions relatives à l'environnement

Déversement dans l'eau: Ne pas vidanger dans un égout.

Déversement sur la terre: Ne pas laisser s'écouler dans un égout pluvial ou une rigole se déversant dans un cours d'eau.

Équipement spéciale de protection: Immédiatement nettoyer les écoulements en observant les précautions du chapitre 8 sur l'Équipement de Protection (Protective Equipment).

7. Manutention et stockage

Procédures générales: Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité: Ne pas utiliser en présence de flamme nue ou d'étincelles. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Toujours se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après manipulation.

Stockage dans des conditions de sécurité: Conserver à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des oxydants forts et de la lumière directe du soleil. Protégez contre les dégats. Garder les contenants fermés hermétiquement lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver dans un endroit frais.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles de l'exposition

Paramètres de contrôle				
Valeurs limites d'exposition professionnelle				
Nom chimique	Type		ppm	mg/m ³
diéthylméthylbenzènediamine	États-Unis OEL	-	-- [1]	-- [1]
diméthylthiotoluènediamine	États-Unis OEL	-	-- [1]	-- [1]
noir de carbone	NET/PEL de l'OSHA	TWA	--	3.5
	CMA de l'ACGIH	TWA	-- [2]	3.5 [2]
	REL du NIOSH	TWA	--	3.5

Notes de bas de page:

1. Les limites d'exposition à ce produit n'ont pas été établies aux États-Unis selon OSHA, NIOSH, ACGIH.
2. Matières particulaires inhalables.

Contrôles d'ingénierie appropriés: Une bonne ventilation générale devrait suffire à limiter les niveaux dans l'air.

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Ne portez pas des verres de contact lorsque vous travaillez avec ce produit. Des fontaines pour se rincer les yeux devraient être à proximité des endroits de travail.

Voie cutanée: Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection des voies respiratoires: Il n'est généralement pas nécessaire. Porter un équipement de protection respiratoire en cas d'aération insuffisante.

Protection de la peau - autres: Porter des vêtements de protection au besoin pour éviter tout contact.

XSM6002 Part B Urethane Fast Adhesive

Pratiques en matière d'hygiène professionnelle: Pratiquer une bonne hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Oter rapidement les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant des les réutiliser.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique: Liquide

Odeur: Légère, amine

Seuil d'odeur: Aucunes données disponibles.

Aspect: Liquide visqueux thixotropique

Couleur: Noir

pH: Aucunes données disponibles.

Pourcentage en volatiles: < 2% p/p (<20 g/l), tel que fourni

Point d'éclair: > 100°C (212°F) Coupelle fermée

Notes sur les limites d'explosivité ou d'inflammabilité: Aucunes données disponibles.

Température d'auto-inflammation: Aucunes données disponibles.

Pression de vapeur: Aucunes données disponibles.

Densité de vapeur relative: Aucunes données disponibles.

Point initial d'ébullition et plage d'ébullition: Aucunes données disponibles.

Point de congélation: Aucunes données disponibles.

Point de fusion: Aucunes données disponibles.

Température de décomposition: Aucunes données disponibles.

Solubilité: Légèrement soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique): Aucunes données disponibles.

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1): Aucunes données disponibles.

Masse volumique: 1.025-1.035 g/ml à 20°C

Caractéristiques des particules: Aucunes données disponibles.

Densité relative: Aucunes données disponibles.

Viscosité (cinématique ou dynamique): 3000 à 15000 cps à 23°C (73°F)

Teneur en COV: < 3.5 g/l (< 0.3% p/p), tel qu'appliqué

Inflammabilité: Liquides inflammables

Commentaires: Aucun

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Non

Polymérisation dangereuse: Occurrence peu probable.

Stabilité chimique: Stable.

Conditions à éviter: Tenir à l'écart des flammes et des matières incompatibles. Tenir loin des flammes et de tout objet produisant des étincelles.

Risque de réactions dangereuses: Aucunes données disponibles.

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et autres gaz toxiques.

Matières incompatibles: Matériaux oxydants.**11. Données toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom chimique	DL ₅₀ (orale) mg/kg (rat)	DL ₅₀ (cutanée) mg/kg (lapin)	CL ₅₀ (inhalation) mg/l
diéthylméthylbenzènediamine	472 542	> 1000	>2.45(rat;1h)
diméthylthiotoluènediamine	1515	> 2000	Aucunes données disponibles.
noir de carbone	> 15,400	> 3000	Sans objet

DL₅₀ toxicité aiguë par voie cutanée: Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la toxicité cutanée aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg. Légèrement toxique. Nocif par contact cutané.

DL₅₀ toxicité aiguë par voie orale: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Orale Aiguë ne sont pas respectés. L'effet de traitement moyen (ATE) calculé est de >2000 mg/kg. Légèrement toxique. Nocif en cas d'ingestion.

CL₅₀ toxicité aiguë par inhalation: Sur la base des données des ingrédients disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Aiguë par inhalation ne sont pas respectés. À la température ambiante, l'exposition aux vapeurs est minime en raison de la faible volatilité. L'application de ce produit ne se fait pas par vaporisation; cette voie d'exposition ne s'applique pas puisqu'aucun brouillard de vaporisation ne peut être produit.

Notes: <5 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

Aucune information toxicologique supplémentaire n'est disponible pour ce produit en tant que tel.
(Consulter les informations concernant la toxicité des composants).

Corrosion / irritation de la peau: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à l'irritation cutanée ne sont pas respectés. Cette substance n'est généralement pas irritante et est seulement légèrement irritante pour la peau.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Contient: diéthylméthylbenzènediamine. Le contact provoque une sévère irritation des yeux. Le mélange est classifié comme: Irritant oculaire, catégorie 2, sur la base de la somme des données des ingrédients (>10% des ingrédients classifiés comme irritants oculaires, catégorie 2). Ce produit sous forme de liquide, aérosol ou gaz est irritant et peut provoquer douleur, lacrymation, rougissement et gonflement accompagnés d'une sensation de picotement et/ou d'une impression d'avoir de fines poussières dans les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Contient: diméthylthiotoluènediamine. Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané. Le mélange est classifié comme: Sensibilisateur Cutané, catégorie 1, sur la base des données des ingrédients (≥ 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A ou ≥ 1.0% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs cutanés, sous-catégorie 1B). Un contact prolongé avec ce produit peut entraîner rougeur, boursoufflement, éruption squameuse ou cloques. Pour les personnes ayant développé une sensibilisation de la peau, ces symptômes peuvent apparaître suite à un contact avec une très petite quantité de produit liquide.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la sensibilisation respiratoire ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, catégorie 1 ou sous-catégorie 1A et < 1.0% des ingrédients classifiés comme sensibilisateurs respiratoires, sous-catégorie 1B).

Effet mutagène sur les cellules germinales: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Mutagénicité des Cellules Germinales ne sont pas respectés (< 0.1% des ingrédients classifiés comme Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 1A ou 1B et <1.0% des ingrédients classifiés comme Mutagènes de Cellules Germinales, catégorie 2).

Cancérogénicité

Nom chimique	NTP	CIRC	OSHA	Statut - autre
diéthylméthylbenzènediamine	--	--	--	--
diméthylthiotoluènediamine	--	--	--	--
noir de carbone	--	2B	--	A3 (ACGIH)

Notes: Le CIRC classe le noir de carbone dans le groupe 2B (possiblement cancérigène pour les humains). Le mélange est classifié comme: Cancérogénicité, catégorie 2, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration ($\geq 0.1\%$ des ingrédients classifiés comme Cancérogènes, catégorie 2).

Toxicité pour la reproduction: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité pour la Reproduction ne sont pas respectés ($< 0.1\%$ des ingrédients classifiés comme Toxicité pour la Reproduction, catégorie 1 ou 2).

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique): Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant à la Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, ne sont pas respectés ($< 1.0\%$ des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 1 ou 2 et $< 20\%$ de la somme de tous les ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Unique, catégorie 3).

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée): Contient: diéthylméthylbenzènediamine. Le mélange est classifié comme: Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 2, sur la base des données des ingrédients en utilisant les limites de seuil/concentration ($\geq 1.0\%$ des ingrédients classifiés comme Toxicité Spécifique pour un Organe Cible - Exposition Répétée, catégorie 2). Une exposition prolongée ou répétée peut entraîner des lésions du pancréas et du foie.

Danger par aspiration: Sur la base des données disponibles, les critères de classification de ce mélange quant aux Risques d'Aspiration ne sont pas respectés ($< 10\%$ des ingrédients classifiés comme Risques d'Aspiration, catégorie 1 et/ou viscosité du mélange $> 20.5 \text{ mm}^2/\text{s}$ à 40°C).

12. Données écologiques

Information écotoxicologique: Aucunes données disponibles.

Toxicité en milieu aquatique, aiguë et chronique: Aucunes données disponibles.

Persistance et dégradabilité: Aucunes données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation: Aucunes données disponibles.

Autres effets nocifs: Aucunes données disponibles.

Mobilité dans le sol: Aucunes données disponibles.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Respecter les réglementations locales, nationales ou internationales relatives au traitement des déchets dangereux et au traitement des conteneurs. Ne pas laisser pénétrer la substance/le produit dans les égouts.

Élimination du produit: Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit. Décontaminer les contenants avant d'en disposer.

14. Informations relatives au transport

Réglementation du département de transport américaine (DOT)

Désignation officielle de transport de l'ONU: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Nom technique: diéthylméthylbenzènediamine et diméthylthiotoluènediamine

Classe(s) relative(s) au transport: 9

Numéro ONU: 3082

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): III

Dangers environnementaux - polluant marin: Oui

Autres informations sur l'expédition de DOT:

Ces réglementations ne s'appliquent pas à la manutention, l'offre de transport et au transport de moins de 450 L de UN3082, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S., pour les véhicules routiers ou ferroviaires.

IMDG - mer

Désignation officielle de transport de l'ONU: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Nom technique: diéthylméthylbenzènediamine et diméthylthiotoluènediamine

Numéro ONU: 3082

Classe(s) relative(s) au transport: 9

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): III

Dangers environnementaux - polluant marin: Oui

Étiquette de danger: Aucun

Notes: Avec un emballage intérieur < 5.0 L, ce produit peut être expédié comme Quantité Limitée.

Réglement sur le transport des marchandises dangereuses canadiennes (TMD)

Désignation officielle de transport de l'ONU: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Nom technique: diéthylméthylbenzènediamine et diméthylthiotoluènediamine

Numéro ONU: 3082

Classe(s) relative(s) au transport: 9

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): III

Étiquette de danger: Aucun

Autres informations d'expédition de TMD:

Ces réglementations ne s'appliquent pas à la manutention, l'offre de transport et au transport de moins de 450 L de UN3082, SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S., pour les véhicules routiers ou ferroviaires.

15. Informations sur la réglementation

ÉTATS UNIS

Catégorie de risque de la section 311/312 de la SARA

Risques pour la santé de la section 311/312 de la SARA: Cancérogénicité., Irritation oculaire., Sensibilisation de la peau, Toxicité sur organes ciblés (exposition répétée)

Dangers physiques de la section 311/312 de la SARA: Aucun

Les produits chimiques toxiques de la section 313 d'EPCRA:

Ce produit ne contient aucun produit chimique toxique répertorié excédant les niveaux de seuil de déclaration établis par SARA Titre III, Section 313.

Les substances extrêmement dangereuses de la section 302 d'EPCRA

Statut EPCRA:

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement dangereuse répertoriée sujette aux exigences de déclaration de SARA Titre III, Section 302.

Substances dangereuses et quantité reportable (RQ) de CERCLA

Statut CERCLA:

Ce produit ne contient aucune substance dangereuse répertoriée par CERCLA.

TSCA (Acte sur le contrôle des substances toxiques)

Statut TSCA:

Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

Les polluants atmosphériques dangereux de CAA 112(b)

La liste de substances pour la prévention des déversements accidentels de produit chimique de CAA 112 (r):

Ce produit ne renferme pas de produits chimiques sous réserve de l'exigence de divulgation de CAA 112(b) ou CAA 112(r).

La proposition 65 en Californie

Nom chimique	% p/p	Répertorié
noir de carbone	0.2 - 0.8	● Cancer

Les normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA - États Unis:

Statut OSHA: Produit Dangereux (voir Section 2 pour détails).

Ce produit a été classifié selon les critères de risque des Normes sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA -USA et la Fiche de Données de Sécurité comporte toutes les informations requises par la Norme sur la Communication des Renseignements à l'Égard des Matières Dangereuses d'OSHA (HazCom 2012).

CANADA

Symbole et classification de danger selon le SIMDUT

Voir la section 2 pour plus d'information.

Statut de normalisation selon le SIMDUT:

Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

Classification de danger selon le SIMDUT:

Statut SIMDUT 2015 (Canada): Produit dangereux (Voir la section 2 pour plus d'information).

LCPE - L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP):

Ce produit ne renferme pas de produits chimiques sous réserve de l'exigence de divulgation de LCPE - INRP.

Liste intérieure des substances (DSL) / Liste extérieure des substances (NDSL):

Tous les composants sont inclus dans cet inventaire, hormis ceux qui sont dispensés d'y figurer.

Commentaires La Teneur en COV -- Voir la section 9.

16. Autres informations

Raisons de délivrance: La Fiche de Données de Sécurité a été mise à jour.

Approuvé par: Jim Gordon Titre: Chemiste de R&D

Préparé par: Conformité réglementaire

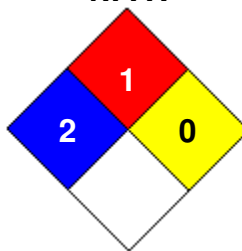
Date de révision: 2024/10/29

Pour information contacter: 905-670-5411

Résumé de la révision: Cette fiche signalétique remplace le 2018/02/06 FDS.

CLASSIFICATION POUR LE HMIS

SANTÉ	*	2
INFLAMMABILITÉ		1
RISQUE MATÉRIEL		0
PROTECTION PERSONNELLE		B

CODES POUR LE NFPA

Classification d'entreposage selon NFPA 30 / 30B: Liquide combustible IIIB

Notes supplémentaires du fabricant: Aucun

Sources de données: Pas disponible

Informations supplémentaires pour la FDS: N/AV Pas disponible

N/AP Sans objet

ND Pas encore déterminé

ACGIH - Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

LPA La Loi sur la Propreté de l'Air

RPCC Le Règlement sur les Produits Chimiques et Contenants de Consommation

LCPE La Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement

CERCLA La Loi sur l'Intervention, l'Indemnisation et la Responsabilité en Matière d'Environnement

EPCRA La Loi sur la Planification des Interventions d'urgence et sur le Droit de Savoir de la Communauté

IARC Association Internationale pour la Recherche sur le Cancer

MSHA Régie de la Sécurité et la Santé dans les Mines

NIOSH Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail

NTP Programme Nationale de Toxicologie

LSST La Loi sur la Sécurité et la Santé au Travail

SARA La Loi Portant Modification et Réautorisation du Fonds Spécial pour l'Environnement

SIMDUT Système d'Information sur les Matériaux Dangereux pour le Travailleur

Déclarations générales: Aucunes données disponibles.

Commentaires: Aucun

Dénégation de responsabilité du fabricant: L'information ci-incluse est basée sur des données considérées exactes. Aucune garantie n'est précisée ni impliquée concernant l'exactitude de ces données ou des résultats obtenus en utilisant ces données. Aucune responsabilité n'est assumée pour toute blessure personnelle ou pour tout dommage de propriété causés par le matériel aux acheteurs, aux utilisateurs ou aux tiers. Ces acheteurs ou utilisateurs utilisent le matériel à leurs risques.